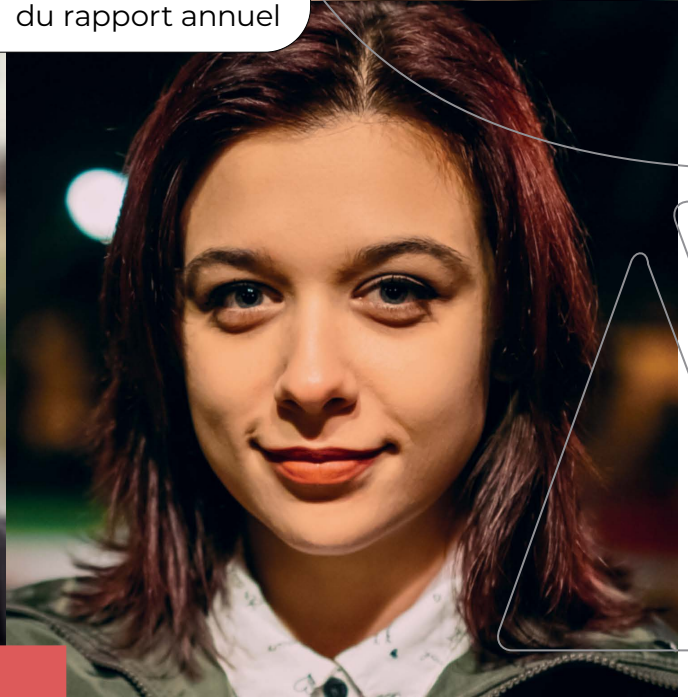


2025-2026 | Faits saillants
du rapport annuel



**Protéger le public,
défendre l'État de droit**

Édité en juin 2026

ISBN (PDF) : 978-2-925336-58-7

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2026

Mission

Le Barreau du Québec assure la protection du public, contribue à une justice accessible et de qualité, et défend la primauté du droit.

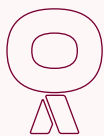
Vision

Être reconnu comme un leader de la modernisation et de la transformation d'une justice tournée vers les besoins des citoyens.

Valeurs

- Innovation
- Audace
- Détermination
- Compétence
- Engagement
- Adaptabilité

Le Barreau en bref



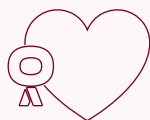
31 501

avocats et
avocates inscrits



227

employés et
employées



650 +

avocats et avocates bénévoles impliqués dans les comités



1 École du Barreau déployée dans **4** centres de formation
professionnelle et **1 432** candidats et candidates à la profession



1 Clinique juridique du Barreau offrant des services gratuits à la
population québécoise (plus de 2 206 citoyens et citoyennes y ont eu
accès) sous la supervision étroite de **140** avocats et avocates



16 administrateurs et administratrices: 12 élus parmi les avocats et avocates et 4 membres du public nommés par l'Office des professions



15 divisions régionales, les barreaux de section, qui couvrent l'ensemble du Québec et qui contribuent à la mission de protection du public



1 porte d'entrée au Barreau du Québec:
Info-Barreau – 514 954-3411 ou 1 844 954-3411

Plus concrètement, le Barreau :

- surveille et évalue la qualité de la pratique professionnelle des avocats et des avocates;
- encadre la pratique du droit en émettant des directives, des normes et des bonnes pratiques;
- traite les demandes d'enquête du public concernant les membres de l'Ordre en regard de leurs obligations déontologiques;
- dépose des plaintes disciplinaires devant le Conseil de discipline;
- traite les demandes de conciliation des comptes d'honoraires;
- vérifie les compétences des avocats, avocates et des candidats, candidates à la profession;
- assure le maintien des compétences des avocats et avocates par la formation continue;
- lutte contre l'exercice illégal de la profession;
- indemnise le public en cas d'utilisation inappropriée de sommes;
- indemnise le public en cas d'erreurs professionnelles;
- contribue à l'amélioration de l'accès à la justice;
- prend position sur des enjeux juridiques et sociaux liés à la justice.

Un portrait en chiffres

Profession

- **31 501** avocats et avocates inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2026
- **58 %** sont avocates
- **42 %** sont avocats
- **3** personnes sont de sexe X
- **996** nouvelles inscriptions
- **35 %** des avocats et avocates comptent 10 ans ou moins de pratique
- **18 ans** : nombre moyen d'années de pratique
- **45 ans** : âge moyen des membres de l'Ordre
- **15 %** des avocats et avocates appartiennent à des groupes de la diversité
- **727** médiateurs et médiatrices aux petites créances
- **516** médiateurs et médiatrices familiaux
- **1 180** avocats et avocates accrédités en médiation civile, commerciale et du travail
- **100** arbitres aux petites créances
- **131** avocats et avocates accrédités à titre d'arbitres en matière civile et commerciale

Communications

- **1** guide d'accompagnement pour les personnes non représentées devant les tribunaux
- **1** nouvelle infolettre (*Info-Barreau*) destinée au grand public visant à faire connaître les actions du Barreau et son engagement en matière d'accès à la justice
- **3** guides de bonnes pratiques publiés à l'intention des professionnels
- **11** prises de position en matière législative ou sociétale
- **3 098 783** visites sur le site Web

Info-Barreau

- **52 469** appels traités
- **10 665** courriels en réponse à des demandes
- **2 030** clavardages

Contrôle de l'exercice de la profession

Inspection

- **2 720** mesures d'inspection professionnelle effectuées
- **978** visites d'inspection professionnelle réalisées
- **2 000** questionnaires axés sur le risque transmis

Discipline

- **3 480** demandes d'enquête / intervention reçues
- **60 %** des demandes d'enquête / intervention fermées en moins de 90 jours
- **88 %** des demandes d'enquête sont réglées ou font l'objet d'une plainte disciplinaire dans un délai de 12 mois
- **96** plaintes disciplinaires traitées devant le Conseil de discipline (incluant 48 plaintes privées)
- **35** décisions imposant une sanction
- **18** radiations disciplinaires
- **468** avis ont été rendus par le Comité de révision et 100 % de ceux-ci l'ont été en moins de 90 jours

Comptes d'honoraires

- **328** demandes de conciliation de comptes d'honoraires ayant conduit à une entente (sur un total de 1 438 demandes)
- **87** sentences arbitrales rendues

Formation

Les avocats et avocates doivent suivre 30 heures de formation admissibles au cours d'une période de référence de deux ans.

- **35 604** inscriptions ont été enregistrées aux activités de formation continue, représentant 80 025 heures de formation consommées dans l'ensemble de l'offre
- **127** activités de formation déployées par le Barreau

Indemnisation

- **Plus de 190 000 \$** (9 membres concernés) versés au public pour utilisation inappropriée de sommes par des avocats et avocates

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle

- **Plus de 6,9 M\$** versés dans des dossiers de responsabilité (79 membres visés)

Exercice illégal

- **134** enquêtes en matière d'exercice illégal complétées
- **21** poursuites pénales pour exercice illégal
- **20** jugements où l'intimé a été reconnu coupable d'exercice illégal

Testaments et mandats

- **106 665** recherches testamentaires ou de mandats de protection effectuées

L'année 2025-2026 en faits saillants

1. Une justice plus accessible pour le public

- Guichet unique pour les demandes de recherche de testaments et de mandats de protection
 - Un seul formulaire pour effectuer une demande auprès du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires
 - Les deux organisations traitent la requête en parallèle et transmettent chacune leur réponse réduisant ainsi les délais de traitement
- Justice Citoyens : une entente pour améliorer l'accès à la justice
 - Entente historique entre la Chambre des notaires, le Barreau du Québec et le ministère de la Justice : 80 millions de dollars prévus jusqu'en 2029 pour soutenir des initiatives d'accès à la justice
 - 3 220 529 \$ accordés à 16 projets jusqu'à maintenant
 - Exemple d'actions sur le terrain : présence de juristes dans les palais de justice pour offrir un accompagnement gratuit, notamment aux personnes qui se représentent seules, et faciliter l'accès à un avocat ou à un notaire
- 6 514 829 \$ remis à titre d'aide financière par le Fonds d'études juridiques pour soutenir des initiatives favorisant l'accès à la justice, l'information juridique ou la qualité des services professionnels
- Campagne de valorisation des modes de prévention et de règlement des différends (PRD)
- Forums régionaux pour aller à la rencontre des citoyens et des citoyennes
- Engagement pour la relève en région (tournée des facultés de droit et campagne auprès des candidats et candidates à la profession)

2. À l'ère numérique : intelligence artificielle et intelligence humaine au service du droit

- Publication du guide pratique *Pour une utilisation responsable de l'IA générative par les personnes se représentant seules à la cour*
- Mise en place d'une formation obligatoire pour les avocats et avocates offrant un cadre pratique pour évaluer, utiliser et encadrer l'intelligence artificielle générative (IAG) dans la pratique du droit
- Mesure d'inspection professionnelle visant spécifiquement les compétences technologiques des avocats et avocates

3. Défendre l'intérêt public : le Barreau prend position

- Protection de l'État de droit
 - Campagne d'information (publications, publicités, tournée médiatique) grand public pour défendre et promouvoir l'État de droit et les principes fondamentaux du système de justice
- Prises de position sur des sujets d'actualités, entre autres : le projet de constitution du gouvernement du Québec, la clause dérogatoire, le contrôle coercitif et le droit à l'avocat

4. Accompagner et encadrer les membres de l'Ordre

- Déploiement du référentiel de compétences des avocats et arrimage des outils de tous les services du Barreau
- Lutte contre le blanchiment d'argent
 - Mise sur pied d'un pôle d'expertise pour mieux encadrer les enjeux liés à la conformité et à la lutte contre le blanchiment
 - Passage du GAFI: préparation stratégique aux évaluations du Groupe d'action financière et arrimage aux plus hauts standards internationaux
 - Formation obligatoire pour tous les détenteurs et détentrices de comptes en fidéicommiss afin de renforcer les pratiques et la surveillance des fonds clients
- Mise en place d'un système de gestion des apprentissages pour la formation obligatoire incluant le catalogue de formations du Barreau et le dossier de formation continue obligatoire des avocats et avocates



Au Québec, on éprouve une fierté légitime pour notre langue, notre culture, notre gastronomie, notre sport national, nos forêts et nos lacs.

De même, on considère notre démocratie comme naturelle et allant de soi, alors qu'elle a été acquise de haute lutte et repose sur un système de justice indépendant et impartial.

L'état de droit est un pilier fondamental de notre démocratie.

**Célébrons-le. Protégeons-le.
C'est notre droit!**

MAISON DU BARREAU

445, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2Y 3T8
Téléphone 514 954-3411 | Sans frais 1 844 954-3411
infobarreau@barreau.qc.ca | www.barreau.qc.ca